

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/04/23

Date de convocation L'an deux mil vingt six  
7 avril 2026 le **LUNDI 13 AVRIL 2026** à 18 Heures 30  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
Date d'affichage présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.  
7 avril 2026

Nombre de conseillers Etaient présents :  
Exercice : 27 Monsieur Stéphane FOURNIER  
Présents : 25 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –  
Votants : 27 Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Thierry IMBERT –  
Madame Sophie CAYET – Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –  
Monsieur Jacques NOURTIER – Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET –  
Monsieur Arnaud LEBOEUF – Monsieur Fouad AJARRAY – Madame Laëtitia NORMAND –  
Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE – Madame Kelly OBERT  
Monsieur Claude RICHARD – Madame Mélanie TROCME – Monsieur Arthur FOURNIER

Excusés :  
Monsieur Nicolas HALIPRET donne procuration à M. Claude RICHARD  
Madame Hanène NEBATI donne procuration à Mme Mélanie TROCME

AU Secrétaire de séance :  
Madame Sophie LOPEZ

**Objet : Désignation d'un auxiliaire de séance**

Monsieur le Maire expose :

L'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ce même article prévoit qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Accusé de réception en préfecture  
062-216207647-20260413-20260423-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Aussi, il vous est proposé pour la durée du mandat :

- De désigner Madame Aurore Uytterhaeghe, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance auxiliaire.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas lez Arras,  
Le 14 avril 2026  
Le Maire,  
Stéphane FOURNIER.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.*

Accusé de réception en préfecture  
062-216207647-20260413-20260423-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026